

L'ACCÈS AUX ÉCOLES SÉCURISÉ

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire Xavier Cadoret.
Les dossiers suivants ont été traités.

- Le conseil municipal accepte la mise en place de Garantie Financière d'Achèvement, auprès du CRCAM de Centre France, sous forme de cautionnement, dans le cadre de l'opération qui consiste à construire un ensemble immobilier de 4 logements dans le cadre du PMS.
- Le conseil municipal demande à l'EPF d'acquérir pour le compte de la commune, les parcelles cadastrées ZO 57 et ZO 208. Une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération doit être conclue entre la commune et l'EPF Auvergne après approbation de ces acquisitions par le conseil d'administration de l'Établissement.
- Après avoir constaté le nombre important d'infractions routières aux abords des écoles et pour sécuriser l'accès des enfants à leur établissement scolaire, le conseil accepte le devis de barrières de sécurité et sollicite des subventions. Un devis pour l'installation d'une alarme sur l'ensemble des écoles est accepté par le Conseil.
- Le conseil municipal valide le devis pour abattage d'arbres dangereux derrière la Salle Socioculturelle et rue des Varennes ainsi que l'élagage d'autres arbres route de Gondailly et au Stade.
- Un devis pour la réparation d'une cheminée sur une propriété communale, est accepté.
- La commune va procéder à l'achat d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur portable, suite au vol dans les écoles.
- Suite à l'arrêt de l'activité de l'AJE, l'Association a fait un don à la Mairie pour l'achat de deux vidéoprojecteurs, pour équiper deux autres classes de l'école élémentaire.
- Le Conseil Municipal accepte l'offre de GROUPAMA, pour l'achat et l'entretien d'un défibrillateur.
- le Conseil Municipal accepte d'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée ZO 77, située « Rue Pierdon », d'une surface de 71 m². Ce bien est destiné à la démolition.
- M. le Maire informe le conseil que la Commission Permanente (Région Auvergne Rhône Alpes) alloue une subvention pour la rénovation de la verrière de la salle socioculturelle. L'Agence de bassin informe la commune de la recevabilité de la demande de subvention et de la conformité des travaux pour la réhabilitation du réseau d'assainissement (eaux usées) du bourg.
- Des devis sont été demandés pour araser des chemins (4 000 m) et curer des fossés suite au passage de la commission des chemins.
- Il a été procédé à une mesure d'émission des ondes électromagnétiques autour du pylône du plateau sportif. Le maximum atteint est de 1 volt (la norme française est à 6 volts maximum).
- Suite au problème de wifi insuffisant dans les écoles, le responsable de la société intervenant pour la commune, dans le cadre de WiFi4EU (pose de bornes pour le wifi gratuit autour de bâtiments communaux, financé par l'UE), doit intervenir prochainement.
- Il a été décidé de réévaluer le montant des fournitures scolaires. La commune de Langy, dont une trentaine d'enfants est scolarisée à Saint-Gérard-le-Puy, propose de participer financièrement à des équipements pédagogiques, en plus de sa participation par enfant.
- Le jardin du souvenir au cimetière a été aménagé. Des devis ont été demandés pour la démolition de l'ancienne maison du cimetière.
- Le récolement des archives sera transmis au directeur des Archives départementales de l'Allier dans le cadre du suivi qu'il exerce au titre du contrôle scientifique et technique sur les archives des communes.